WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH
*Protecting animals, preserving our future*

**HR/COS2021/2**

# CONSULTATION DE FOURNISSEURS

## PRESTATIONS FORMATIONS
## MANAGEMENT (EQUIPES/PROJETS) & SOFT SKILLS
## 2021 (2E SEMESTRE) ET 2022 (1ER SEMESTRE)

## ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)

**NOUVELLE DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS :**
**4 OCTOBRE 2021**


**Contact**
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
12 Rue de Prony
F-75017 Paris
France

**Point de contact OIE**
Vincent Laurentin
Chef de l'Unité RH
+33 6 14 78 33 75
Email : v.laurentin_ext@oie.int

# 1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1.1 OBJECTIF GENERAL

Cette consultation de fournisseurs est une invitation auprès de prestataires de services potentiels à soumettre une offre de formations bilingue anglais/français pour le siège de l'OIE qui comporte :

- Accompagnement à l'analyse de besoins de formation ;
- Ingénierie et Conception de contenu ;
- Mise en œuvre de la prestation de formation en présentiel/distanciel ;
- Conception / fournitures supports de formation multimédia ;
- Evaluation, proposition d'amélioration et de suivi des actions.

Les informations contenues dans cette consultation de fournisseurs sont fournies aux soumissionnaires afin qu'ils puissent préparer une offre en réponse. Toutefois, la transmission du dossier de consultation de fournisseurs aux soumissionnaires n'implique aucune obligation juridique de la part de l'OIE de confier les services à un soumissionnaire quelconque. L'OIE reste strictement indépendante de tout soumissionnaire et aucune des dispositions du dossier de consultation de fournisseurs ne peut être interprétée comme créant une quelconque relation contractuelle.

L'OIE n'est pas tenue d'accepter l'offre d'un soumissionnaire donné et se réserve le droit de ne pas poursuivre ou de mettre fin aux négociations avec un soumissionnaire, à tout moment avant la signature du contrat.

## 1.2 CONFIDENTIALITE

Sauf autorisation écrite contraire de l'OIE, toutes les informations, qu'elles soient divulguées directement ou indirectement, formellement ou informellement, par écrit, oralement ou par inspection visuelle, qui font partie de la procédure de consultation de fournisseurs ou qui sont fournies aux fins de celle-ci ou de toute modification de celle-ci, ne peuvent être divulguées, copiées, utilisées ou modifiées d'aucune manière et ne doivent être utilisées que dans le cadre de cette procédure.

Tous les renseignements reçus en réponse à cette initiative et qui sont désignés comme étant de propriété exclusive seront traités en conséquence. Les réponses ne seront pas retournées aux soumissionnaires.

## 1.3 PROCEDURE DE REPONSES

L'OIE se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles aux documents de consultation de fournisseurs. Dans le cas où l'OIE, soit à la demande d'un soumissionnaire, soit de sa propre initiative, introduit une modification des documents, tous les soumissionnaires ayant reçu la consultation de fournisseurs et indiqué leur intention de répondre en seront informés simultanément. L'OIE peut prolonger le délai de soumission des offres à tous les soumissionnaires afin de permettre aux soumissionnaires de tenir compte de ces changements.

## 1.4 FRAIS DE REPONSE

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais et dépenses, y compris les honoraires professionnels, encourus dans le cadre de la préparation et de la soumission des réponses à la consultation de fournisseurs et, d'une manière générale, de leur participation à celui-ci.

### 1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les personnes physiques et morales ainsi que les consortiums (établis au préalables ou constitués spécifiquement pour la présente consultation) qui ont fourni une réponse conforme à la consultation de fournisseurs publiée peuvent se porter candidats.

Une personne ne peut pas soumettre plus d'une offre, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale ou d'un membre d'un consortium. Dans le cas où une même personne soumettrait plus d'une réponse, toutes les réponses auxquelles elle participe seront exclues du processus de sélection.

En participant à cette consultation de fournisseurs, le soumissionnaire déclare et garantit :

- qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire, ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, ne fait l'objet d'aucune procédure concernant ses activités commerciales, ou ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure prévue par les législations ou réglementations nationales;
- que ni le soumissionnaire ni une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elle ou un membre d'un de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées à des activités terroristes, travail des enfants, traite des êtres humains, création ou exercice d'une société écran ou toute autre activité irrégulière ou illégale;
- que ni le soumissionnaire ni les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui n'ont commis de faute professionnelle, y compris de fausses déclarations ;
- qu'il respecte toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel il est établi.

Le soumissionnaire reconnaît et accepte que l'OIE se réserve le droit de vérifier les déclarations susmentionnées et de demander des informations complémentaires à sa satisfaction, et s'engage à fournir des preuves documentaires sur demande. Le soumissionnaire reconnaît en outre que la non-divulgation d'informations pertinentes ou une fausse déclaration peuvent entraîner sa disqualification de la procédure de consultation de fournisseurs, le retrait de toute proposition de contrat par l'OIE ou la résiliation avec effet immédiat du contrat s'il a déjà été attribué.

### 1.6 CONFLITS D'INTERETS

Les soumissionnaires ne doivent en aucun cas contacter une personne employée par l'OIE ou représentant l'OIE concernant la procédure de consultation de fournisseurs autre que la ou les personnes mentionnées dans le présent document.

En participant à cette consultation de fournisseurs, tout soumissionnaire déclare et garantit que:

- Il n'a aucun conflit d'intérêts découlant d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé en relation avec un contrat qui pourrait être conclu entre le soumissionnaire et l'OIE à la suite de la consultation de fournisseurs ;
- Il informera l'OIE, sans délai, de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- Aucune offre de quelque nature que ce soit dont un avantage peut être tiré dans le cadre d'un contrat potentiel n'a été ou ne sera faite ;

- Il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, n'a pas accepté et n'acceptera aucun avantage, financier ou en nature, de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption, directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution du marché ;
- Il n'a pas fait et ne fera pas de fausses déclarations, sciemment ou par négligence, en fournissant les informations demandées par l'OIE.

### 1.7 DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les propositions seront valides pendant 100 jours après la date limite de soumission ou jusqu'à ce que les soumissionnaires aient été avisés du refus de leur offre.

### 1.8 ALLOTISSEMENT DU MARCHE

Ce marché est alloti en quatre lots, tel que détaillé ci-dessous :

| Lot(s) | Intitulé |
|---|---|
| **Lot n°1** | Management d'équipes |
| **Lot n°2** | Management de projets |
| **Lot n°3** | Soft skills (savoir être) : compétences organisationnelles |
| **Lot n°4** | Soft skills (savoir être) : Intelligence émotionnelle |

Les soumissionnaires peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots.

### 1.9 DUREE DU MARCHE

Les prestations sont attendues pour les années 2021 (2e semestre) et 2022 (1er semestre) (voir détails modules). Première échéance entre le 1er octobre et le 31 décembre 2021.

### 1.10 MONTANT DU MARCHE

Au cours de la durée du marché, l'OIE émettra des bons de commande au fur à mesure de ses besoins.

L'OIE ne s'engage sur aucun de montant de commande minimum, le maximum des commandes par lot pour toute la durée du marché s'élèvera à :

| Lot (s) | Montant minimum de commande | Montant maximum de commande |
|---|---|---|
| **Lot n°1** | Sans | 25 000 EUR |
| **Lot n°2** | Sans | 15 000 EUR |
| **Lot n°3** | Sans | 10 000 EUR |
| **Lot n°4** | Sans | 10 000 EUR |
| **Montant total du marché** | Sans | 60 000 EUR |

### 1.11 FACTURATION

L'échéancier de paiement suivant sera finalisé conjointement dans le Contrat, sur la base des prestations qui seront mises en place.

- Dix pour cent (10%) avant la prestation, si besoin d'ingénierie
- Trente pour cent (30%) du prix total seront payés après réalisation du premier module de formation
- Les sommes restantes dues seront payées à l'issue de la prestation complète

Le paiement sera effectué à réception de la facture non contestée correspondante, qui doit être établie après la prestation de services. L'OIE procédera au paiement des factures non contestées dans les 45 jours suivant leur réception par virement bancaire ou par chèque.

## 2. INTRODUCTION

### 2.1 CONTEXTE

L'OIE est une organisation intergouvernementale créée en 1024 qui n'est soumise à aucune obligation légale relative au plan de formation, ni n'est liée à un Organisme OPCO, mais qui s'engage à développer les compétences de ses agents via des actions de formations ambitieuses annuelles et pluriannuelles.

L'OIE compte près de 230 collaborateurs représentant 64 nationalités différentes, répartis au siège en France à Paris (60% des effectifs) et au sein de 13 représentations régionales dans 13 pays sur 5 continents.

La présence d'une large population d'experts (en majorité vétérinaires) parmi ses équipes influence sa culture managériale.

L'organisation a récemment engagé son 7e plan stratégique quinquennal qui reflète une volonté de transformation à la fois structurelle et culturelle, axée sur 5 piliers (voir schéma ci-dessous)

### 2.2 OBJECTIFS

Les objectifs de l'OIE dans le cadre de cette consultation sont à la fois :

- D'établir avec des prestataires de formation une relation durable et efficace qui permette de répondre aux spécificités des besoins de l'OIE ;
- De développer, renforcer les compétences des équipes en priorité dans les quatre thématiques suivantes :

    1. Management d'équipes
    2. Management de projets
    3. Savoir être : compétences organisationnelles
    4. Savoir être (Intelligence émotionnelle.

- De développer des pédagogies, des approches pratiques de la formation propres à l'OIE, adaptées à un contexte très singulier (de par notre environnement multiculturel et scientifique et d'organisation à but non lucratif.)
- De contribuer par les actions formations à la rétention de talents et l'attractivité de l'OIE comme employeur ;
- Enfin de mettre en place avant la fin de l'année 2021, puis avant la fin du premier semestre 2022 des actions prioritaires de formation pour le Siège (146 personnes)

## 3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Voir Annexe 1 « Détails techniques » avec les objectifs pédagogiques pour chaque lot.

### 3.1 PERIMETRE DES PRESTATIONS

Une note conceptuelle détaillée (Annexe 1) décrit plus en avant le périmètre attendu des prestations et les informations complémentaires nécessaires.

### 3.2 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

2e Semestre 2021 – Premières sessions de formation (sous-forme de workshops) en

- Management d'équipes (**Priorité** à partir d'octobre 2021)
- Compétences Organisationnelles et/ou intelligence émotionnelle

1ER Semestre 2022 - Suite des sessions / workshops :

- Management d'équipes
- Management de projets
- Compétences Organisationnelles
- Intelligence Emotionnelle

### 3.3 GOUVERNANCE

Point de contact du prestataire, qui validera les livrables :

- Vincent Laurentin, manager de transition RH
- +33 (0) 6 14 78 33 75
- v.laurentin_ext@oie.int

### 3.4 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le prestataire de services utilisera les meilleures pratiques dans son domaine de compétence et se conformera à toutes les normes de travail pertinentes ainsi qu'aux obligations qui lui incombent en vertu des lois relatives à la protection des données à caractère personnel, y compris celles du règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'Union européenne.

# 4. STRUCTURE DE LA PROPOSITION

## 4.1 PROPOSITION TECHNIQUE

### 4.1.1 Présentation du prestataire

Cette section devrait présenter succinctement le prestataire et fournir :

- Le nom de l'entité (et/ou du groupe si applicable)
- Structure
- CV, diplômes et certificats des potentiels intervenants
- Point de contact, numéro de téléphone et adresse email
- Description succincte de l'activité du prestataire (maximum 3 pages)
- Références clients

### 4.1.2 Gestion et mise en œuvre

L'offre doit fournir des informations sur le mécanisme diagnostic, conception, mise en œuvre et suivi des prestations de formation. Les principales contraintes ainsi que les conditions préalables (temps, disponibilité des parties prenantes) devraient être identifiées. Un calendrier comprenant les différents jalons devra être fourni si pertinent

La méthodologie générale de réalisation des prestations, les approches pédagogiques, le suivi de la part du fournisseur ainsi que les mesures visant à assurer le respect des délais, le suivi des coûts, et le contrôle qualité devront être identifiés.

### 4.1.3 Equipe et profils

Cette section devrait identifier les profils professionnels (domaine d'expertise, ancienneté, diplôme et certification requis) des intervenants qui assureront la conception et la mise en œuvre des prestations de formation.

Cette description doit inclure une justification de la constitution de l'équipe et souligner clairement comment l'équipe, dans son ensemble, répond aux compétences requises pour fournir les services décrits en Annexe 1, et fournir, pour chaque profil, une courte biographie et une justification de son rôle dans le projet.

### 4.1.4 Facteurs de risque

Cette section devrait passer en revue les principales contraintes identifiées à cette étape, les risques potentiels pour la prestation et les exigences pour en assurer la réussite. Les conditions préalables que vous jugez importantes pour mener à bien le projet doivent être identifiées.

### 4.1.5 Informations supplémentaires

Cette section devrait inclure toute information supplémentaire non demandée par ailleurs dans cet appel à propositions que vous jugez importante. Les solutions innovantes ainsi que les "meilleures pratiques" pertinentes qui ne sont pas expressément mentionnées dans ce document doivent être fournies ici.

## 4.2 PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit être réalisée en euros, l'annexe n°2 est à complétée par chaque soumissionnaire. **Seule cette annexe sera prise en compte pour l'analyse financière des offres.**

Cet appel ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement. Si des déplacements sont prévus dans la réponse, les conditions seront définies dans le contrat conformément aux règles de l'OIE (voyage en classe économique et une indemnité journalière couvrant tous les coûts)

## 5. PROCEDURE DE REPONSE ET DE SELECTION

### 5.1 PROCEDURE ET FORMAT DE REPONSE

| | |
|---|---|
| **Appel à propositions** | 3 août 2021 |
| **Date limite de réception des propositions** | 4 octobre 2021 |
| **Choix du prestataire** | 25 octobre 2021 |

Les soumissionnaires intéressés à répondre à la présente consultation de fournisseurs sont priés d'en informer le point de contact. Tous les soumissionnaires ayant notifié leur volonté de répondre seront informés si l'OIE modifie l'une de ces dates.

Les offres des soumissionnaires peuvent être modifiées ou retirées avant la date limite de soumission par notification écrite adressée au point de contact de l'OIE. En cas de modification de l'offre une deuxième offre complète devra être soumise. En effet, la première offre soumise ne sera pas examinée.

Les offres sont à soumettre en français ou anglais*, préciser la taille maxi et le format (word, pdf, ppt),* via le lien suivant :

SOUMISSIONNER ICI

### 5.2 SELECTION DU PRESTATAIRE

L'OIE procèdera à l'analyse du prestataire selon les critères suivants :

- Critère technique (60%) :
  - Expertise du soumissionnaire notamment en ingénierie de formation (40%)
  - Expérience et qualification des intervenants en formation et coaching bilingue (40%),
  - Pédagogie, pratiques et supports proposes (20%)

- Critère financier (40%) sera apprécié au regard de l'annexe financière (2a pour le lot n°1, 2b pour le lot n°2, 2c pour le lot n°3, 2d pour le lot n°4) à compléter.

L'OIE peut demander aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.

Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des résultats du processus de sélection.

### 5.3 ANNEXES

- Annexe n°1 : Détails techniques
- Annexe n°2a pour le lot n°1, 2b pour le lot n°2, 2c pour le lot n°3, 2d pour le lot n°4 (offre financière à compléter et signer),
- Annexe n°3 (déclaration d'intégrité à compléter et signer).